



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ploërmel, le 16 juillet 2018

2^e épandage de peroxyde d'hydrogène sur le Lac au Duc le 17 juillet 2018

3 semaines suite au premier traitement de la zone de baignade, dont les résultats ont permis de diviser par plus de 10 la concentration de cyanobactéries par millilitre et permettre l'ouverture de la baignade dès le 1^{er} juillet, les techniciens de la société Arcadis feront un 2^e épandage de peroxyde d'hydrogène dans la zone de baignade du Lac au Duc le mardi 17 juillet. La zone de baignade sera donc interdite d'accès pour le traitement pour une durée pouvant aller jusqu'à 72h. Sa réouverture se fera sous conditions en fonction des analyses et contrôles sanitaires.

Depuis la fin des années 80, le développement des cyanobactéries dans l'eau du Lac au Duc est un problème qui prend chaque année un peu plus d'ampleur pour en arriver à des interdictions de baignade de plus en plus longues. Dès les années 90, plusieurs solutions temporaires ont été mises en place pour lutter contre ces cyanobactéries mais sans résultat probant. Le 4 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la participation de Ploërmel Communauté au projet international Interreg CPES (cf. Contexte de l'action). Ainsi, un périmètre étanche a été installé fin juin en prévision de l'expérimentation : un épandage de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂).

Avec cette solution de traitement sélective des cyanobactéries, elles disparaissent alors en laissant la place aux autres groupes de microalgues. Le zooplancton, peu impacté, peut redevenir le prédateur naturel des microalgues. Le traitement consiste dans l'injection de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) dans le plan d'eau, en concentrations très faibles : de l'ordre de quelques mg/l. Le traitement est réalisé dans un volume confiné par un barrage flottant, sur une superficie de 4500 m², dans la zone de baignade de la base de loisirs. La baignade est fermée pendant la durée du traitement puis pendant au moins 72h après le traitement, jusqu'à disparition totale du peroxyde et résultats des analyses de contrôle sanitaire.

Au fil des semaines suivant le premier traitement, les cyanobactéries se sont naturellement développées pour atteindre des concentrations au 9 juillet 2018 de 89 580 cellules/ml. Le seuil d'alerte sanitaire étant à 100 000 cellules/ml, l'ensemble des partenaires scientifiques et techniques ont décidé d'effectuer un 2^e traitement pour pérenniser les effets du premier. **Pour se faire, la baignade sera interdite par arrêté municipal à partir du mardi 17 juillet 2018. Le traitement fait effet sous 72h maximum. Ensuite, la baignade ne pourra être réouverte que sous conditions de sécurité sanitaire, suite aux analyses de l'Agence Régionale de Santé et de l'Université de Rennes 1 (moins de 100 000 cellules/ml, microcystines inférieures à 13µg/l, anatoxine-A inférieure à µg/l).**

Communication

Une communication spécifique est mise en place pour préparer en amont les usagers, locaux et touristes, des impacts du traitement sur l'ouverture de la zone de baignade. La presse et les professionnels du tourisme sont invités à diffuser cette information. Sur site, des affiches et les maîtres-nageurs sont disponibles pour informer les baigneurs.

Contexte de l'action

Le Lac au Duc et le bassin-versant de l'Yvel-Hyvet font partie de 6 sites pilotes de la coopération Interreg IV France (Manche) Angleterre « Channel Payments for Ecosystem Services » (CPES). Sur ce cas d'étude, les partenaires scientifiques (CNRS, INRA, Université de Rennes 1, Sara Hernandez Consulting, Agrocampus Ouest, CRESEB) et locaux (Grand Bassin de l'Oust, Ploërmel Communauté, Pays de Ploërmel) cherchent à restaurer la qualité de l'eau et du milieu, étudiant les flux de phosphore dans le bassin-versant, les modalités financières

d'accompagnement aux changements de pratiques des agriculteurs, la dynamique de développement des cyanobactéries dans le Lac et l'expérimentation d'actions curatives dans la zone de baignade du Lac.

Le SMGBO a postulé pour la mise en œuvre d'un programme d'action sur le bassin de l'Yvel et le Lac au Duc. En parallèle, PLOËRMEL Communauté gère la baignade sur le Lac au Duc, dont la mise en place d'un barrage pour délimiter la zone de baignade et permettre la mise en œuvre d'actions dans le cadre du CPES pour agir sur le développement des cyanobactéries dans la zone de bain.

Pour le Lac au Duc et le bassin-versant de l'Yvel-Hyvet, les partenaires du projet investissent plus de **1,5 millions d'euros pour le territoire.**



Epandage du peroxyde d'hydrogène le 27 juin 2018



Baignade au Lac au Duc le 11 juillet 2018

Renseignements

Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust

Julia CADIC . Chargée de communication Interreg CPES

Julia.cadic@grandbassindeloust.fr

Ploërmel Communauté

Ronan HARNOIS . Responsable communication & relations publiques

communication@ploermelcommunaute.bzh

Arcadis Nantes

Sophie Rapatel . Responsable communication externe et marketing

06 03 52 70 45 – sophie.rapatel@arcadis.com – www.arcadis.com